

IMPORTANT

COMMUNICATION DES DOCUMENTS DES ENTENTES DE PRINCIPE

Chers membres,

Comme annoncé dans notre Bulletin spécial de la semaine dernière, il nous fait plaisir de vous transmettre, conformément à nos *Statuts et règlements*, les documents reliés aux ententes de principe comprenant :

1. L'entente de principe portant essentiellement sur l'aspect monétaire signée le 18 juillet 2023 avec le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT);
2. L'entente de principe concernant l'aspect normatif signée avec la Sûreté du Québec le 26 juillet 2023;
3. Le tableau de l'Annexe « B » énumérant la nouvelle classification pour chacun des emplois.
4. Les tableaux de progression des salaires de 2022 à 2026 et les faits saillants des clauses normatives.

Remarques :

- Vous noterez que, contrairement aux renouvellements de contrats antérieurs, vous avez cette année deux (2) ententes de principe, la première sur le monétaire et la deuxième sur le normatif. Cette situation provient du fait que le gouvernement du Québec a décidé, par décret, que le SCT devait être sur chacune des tables de négociation du secteur public, à tout le moins sur l'aspect monétaire. C'est pourquoi cette entente est signée avec le porte-parole du SCT. **Il vous faut retenir que ces deux ententes forment un tout sur lequel vous serez appelés à voter.**
- L'entente de principe avec le SCT comprend une nouvelle classification des emplois prévue à l'article 4 de ce document. Les illustrations qui y figurent établissent des principes retenus pour cette nouvelle classification. **Vous retrouverez de façon beaucoup plus précise cette classification à l'Annexe « B » jointe au présent envoi.** Nous invitons donc les membres directement concernés à en prendre connaissance.
- Il est intéressant de savoir qu'après une présentation de ces ententes de principe, le Bureau exécutif et le Conseil de direction de votre Association en ont appuyé unanimement l'acceptation.
- Nous sommes conscients que les documents contenus dans cet envoi peuvent sembler à première vue arides à analyser. Cependant, c'est la raison pour laquelle les présentations des ententes de principe avant le vote existent aux *Statuts et règlements*. **Nous ne saurions trop insister sur l'importance d'y assister afin que votre vote soit le plus éclairé possible, et ce, au bénéfice de l'ensemble des membres de l'Association.**
- Une foire aux questions (FAQ) sera mise en ligne sur le site de l'APPQ dans la section « Membres ». **N'hésitez surtout pas à poser vos questions à l'adresse de courriel suivante : faqententedepincipe@appq-sq.com.**
- Un Bulletin spécial sur la procédure de vote électronique sur le sujet sera émis bientôt. Restez à l'affût !